



AVIS DONNÉ AUX INTÉRESSÉS DE LA MRC DE BÉCANCOUR

AVIS est donné par la soussignée Valérie Le Jeune, greffière-trésorière adjointe de la MRC de Bécancour, que le conseil des maires, lors d'une séance ultérieure, adoptera le règlement #416 modifiant tous les règlements relatifs à l'établissement des quotes-parts utilisant le terme « population ».

Le présent règlement a pour objet d'apporter une modification au terme « population » utilisé dans les règlements relatifs à l'établissement des quotes-parts de la MRC de Bécancour. Cette modification fait état du calcul de la population pour les municipalités visées afin d'établir les montants attribuables à celles-ci.

Le terme « population » sera désormais considéré en tenant compte de la population du territoire, déposé à la Gazette officielle, suivant les 2 années précédant l'adoption des budgets annuels de la MRC de Bécancour au lieu de l'année précédant comme actuellement.

Donné à Bécancour, ce 25 janvier 2024

Valérie Le Jeune
Greffière-trésorière adjointe
MRC de Bécancour